

Décision portant proclamation des résultats
Élections partielles des représentants des usagers au conseil de
l'INSPE Normandie Rouen Le Havre

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE

Vu :

- Le code de l'éducation, notamment les articles L713-3 et L713-9, L719-1 à L719-2, L721-3, D721-1, D721-4 à D721-7, D719-1 à D719-40,
- Les statuts de l'INSPE Normandie Rouen Le Havre,
- La décision du 5 mars 2025 portant organisation d'élections partielles de représentants des usagers dans certains conseils de composante de l'université de Rouen Normandie,
- La décision du 20 mars portant recevabilité des listes de candidatures, réserve de recevabilité, annulation de scrutins et fixation des lieux de vote,
- Les procès-verbaux de dépouillement des scrutins du 25 mars 2025,
- L'avis du comité électoral consultatif du 28 mars 2025,

DECIDE

Article 1

Sont élus en qualité de représentants des usagers au sein du conseil de l'INSPE Normandie Rouen Le Havre, pour un mandat courant jusqu'au 6 décembre 2026, les personnes suivantes :

Nom de la liste	Titulaires	Suppléants	Suivants de liste*
BDE INSPÉ	Louis POUYADOUX Amanda MULOT Maxime CAILLEUX Capucine FLEURY	Antoine BESNARD Noémie RAGOT Simon LEFRONT Camille PECQUEUR	<i>Aucun</i>

* Les suivants de listes n'ont pas qualité d'élus mais sont mentionnés à titre indicatif en cas de vacance de siège de suppléants.

Article 2

Les responsables de la composante concernées sont chargés de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter de sa publication sur le site internet de l'université¹ et transmission à la rectrice de la région académique Normandie, chancelière des universités.

Mont-Saint-Aignan, le 28 mars 2025

Le président

Franck LE DERF



¹ <https://donneesreglementaires.univ-rouen.fr/>

Calcul des résultats du scrutin du 25 mars 2025

Instance (conseil de composante)
Collège
Nbre sièges à pourvoir

INSPE
Usagers
4

Lieux de vote	Electeurs inscrits	Votants	Participation	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Quotient électoral
MSA	1342	18	1%	0	18	7,75
Le Havre	197	0	0%	0	0	
Evreux	159	16	10%	3	13	
TOTAL	1698	34	2%	3	31	

Nom de la liste	Lieux de vote	Nombre de voix	% des voix exprimées	Sièges attribués au quotient	Voix restantes	Sièges attribués au plus fort reste	TOTAL des sièges attribués
BDE INSPÉ	MSA	18	100%	4	0	0	4
	Le Havre	0					
	Evreux	13					
	TOTAL	31					
				<i>Sièges restant à pourvoir</i>	0		